



## TABLEAU DES PENALITES

### FEDER-FSE

En cas d'absence de publicité du cofinancement européen, ou de publicité non conforme, tout ou partie des dépenses du projet seront considérées comme inéligibles, selon le barème défini ci-dessous.

Type d'opération	A quel moment	Supports	Modalités	Pénalités en cas de non-respect
Toutes les opérations	Pendant la mise en œuvre	Site web	Cartouche logo UE (avec mention du fonds) et logo Région (en couleurs quand cela est possible)  Présente une description de l'opération : nom, objectifs(s), résultats attendus, montant du soutien financier de l'Union européenne et fonds mobilisé	Inéligibilité de la dépense liée au site web  et  5% de réfaction de la subvention UE finale
Toutes les opérations	A tous moments	Tout document de communication autour du projet (par exemple : brochures, dépliants, lettres d'information, affiches, communiqués de presse,...)	Cartouche logo UE (avec mention du fonds) et logo Région (en couleurs quand cela est possible)	Inéligibilité de la dépense liée aux supports de communication  et  5% de réfaction de la subvention UE finale
Toutes les opérations	A tous moments	Objets promotionnels	Cartouche logo UE (avec mention du fonds) et logo Région (en couleurs quand cela est possible)	Inéligibilité de la dépense des objets promotionnels



Toutes les opérations	A tous moments	Tout équipement acquis dans le cadre de l'action financée (ordinateurs, bureaux,...)	Apposition du cartouche logo UE (avec mention du fonds) et logo Région En complément, plaque ou panneau mentionnant le cofinancement européen affiché dans les locaux accueillant le matériel financé	Inéligibilité de la dépense et 5% de réfaction de la subvention UE finale
Les opérations pour lesquelles sont créés spécifiquement des emplois cofinancés	Dès l'embauche	Contrat de travail Ou fiche de poste Ou lettre informant la personne employée	Mentionner dans le contrat de travail l'intitulé de l'opération cofinancée ainsi que l'intervention de l'Union européenne (exemple: [...] sera chargé de l'animation du projet « XYZ » cofinancé par le Fonds Européen pour le Développement).	Inéligibilité de 5% de la dépense
Les opérations pour lesquelles sont mobilisés des salariés déjà présents dans la structure	Dès le début du projet	Lettre de mission Feuilles de temps	Mentionner dans la lettre de mission et les feuilles de temps l'intitulé de l'opération cofinancée ainsi que l'intervention de l'Union européenne (exemple: [...] sera chargé de l'animation du projet « XYZ » cofinancé par le Fonds Européen pour le Développement).	Inéligibilité de 5% de la dépense
Les opérations à destination du public ou ayant des participants précis	Pendant la mise en œuvre	- Tout document relatif à la mise en œuvre - Attestation de participation - Feuille d'émargement - ...	Mention indiquant que l'opération a été soutenue par le ou les Fonds concernés	En l'absence totale de publicité, 5% de réfaction de la subvention UE finale
Les opérations pour lesquelles sont rédigés des études, des mémoires,...	Pendant la mise en œuvre	Documents et publications relatifs au projet.	Cartouche logo UE et logo Région est affiché sur la page de garde ou la page de fin, mention indiquant que le	Inéligibilité de la dépense relative aux documents ou publications et



			document a été soutenu par le ou les Fonds concernés	5% de réfaction de la subvention UE finale
Total des aides publiques attribuées inférieur à 500 000 €	Pendant la mise en œuvre	Affiche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De taille <u>minimum</u> A3</li> <li>- En un lieu aisément visible (entrée d'un bâtiment par exemple)</li> <li>- Présente une description du projet nom, objectifs(s), résultats attendus, montant du soutien financier de l'Union européenne et fonds mobilisé</li> </ul>	<p>Inéligibilité de la dépense de communication</p> <p>et</p> <p>5% de réfaction de la subvention UE finale</p>
Projet d'infrastructure ou de construction supérieur à 500 000 € d'aides publiques	Pendant la mise en œuvre	Panneau d'affichage temporaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De taille minimum A1</li> <li>- Lieu aisément visible du public</li> <li>- Panneau temporaire</li> <li>- Présente une description du projet nom, objectifs(s), résultats attendus, montant du soutien financier de l'Union européenne et fonds mobilisé</li> </ul>	<p>Inéligibilité de la dépense de communication</p> <p>et</p> <p>5% de réfaction de la subvention UE finale</p>
Achat d'un objet matériel ou financement d'infrastructures ou de construction supérieur à 500 000 € d'aides publiques	Au plus tard 3 mois après l'achèvement de l'opération	Plaque ou Panneau permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De taille minimum A3</li> <li>- Lieu aisément visible du public</li> <li>- Présente une description du projet nom, objectifs(s), résultats attendus, montant du soutien financier de l'Union européenne et fonds mobilisé</li> </ul>	<p>Inéligibilité de la dépense de communication</p> <p>et</p> <p>5% de réfaction de la subvention UE finale</p>